



MUNICIPALITÉ
DE
GRANDSON

Grandson, le 9 septembre 2015

PREAVIS MUNICIPAL n° 566/15

Travaux de transformations et de
réaménagements des collèges
du Jura

Préambule

L'Association Intercommunale du Groupement et de l'Arrondissement Scolaires de Grandson (ASIGE) a décidé, dans le cadre de sa stratégie d'implantation des lieux d'enseignements primaires et secondaires, de transférer les élèves du primaire actuellement enclassés à Borné-Nau dans les bâtiments de la rue du Jura et, à l'occasion de la réalisation des nouveaux locaux scolaires à Borné-Nau, d'y regrouper les classes secondaires (9-11 Harmos).

A cet effet, l'association précitée, en tant que maître d'œuvre, construit un nouvel établissement dans le secteur de Borné-Nau. La première étape de ce projet devrait être achevée pour la rentrée scolaire 2016.

La direction des écoles a transmis à la Municipalité les besoins qui sont les siens en matière de locaux pour les primaires et de locaux pour les spécialistes, dont le groupe PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire). Certaines salles spécialisées (travaux manuels et cuisine) resteront utilisées par les élèves du secondaire à la rue du Jura dans l'attente d'une deuxième étape de la construction de Borné-Nau.

La Municipalité de Grandson doit conduire la transformation des bâtiments de la rue du Jura pour y permettre l'accueil des enfants des classes primaires (1-8 Harmos). Par la même occasion, elle prévoit d'améliorer et compléter les infrastructures existantes, notamment pour les mettre aux normes scolaires, si possible.

Dans ce but, la Municipalité a lancé une procédure sur invitation pour le mandat d'architecte afin de conduire l'étude, l'évaluation et la planification des travaux jusqu'à l'établissement de leur programme de réalisation et d'un devis estimatif, en vue d'adresser une demande de crédit au Conseil communal, pour réaliser la mise aux normes et les transformations des bâtiments existants.

Le travail nécessite une collaboration étroite avec le dicastère des bâtiments, celui des écoles et la direction de l'établissement scolaire. Il est possible de prévoir des étapes, mais il faut impérativement permettre le transfert des classes dès l'ouverture du nouveau collège de Borné-Nau, comme première phase de réalisation.

Ce mandat d'architecte doit également être celui de la réalisation des appels d'offres et de la conduite du chantier, lorsque les moyens financiers auront été libérés par le Conseil communal, pour autant que la procédure des marchés publics soit respectée.

La demande d'offres a été adressée à quatre bureaux, deux seuls ont répondu et la Municipalité a mandaté en juin 2014 le bureau Philippe Gilliéron à Yverdon-les-Bains.

Démarches

Le bureau d'architecte a préalablement dû établir un état des lieux et réaliser un plan des bâtiments du collège du Jura côté lac. En effet, aucun plan de ce bâtiment n'existait, permettant de travailler pour établir un projet d'architecte.

De nombreuses séances de travail ont réuni les partenaires concernés par cette étude, à savoir la direction de l'établissement par son directeur et une doyenne, des représentants des classes primaires concernées, une représentante du comité directeur, le responsable du service des bâtiments communaux et des représentants du département en charge de l'enseignement dans le canton.

Des visites de bibliothèques scolaires ont également été effectuées par quelques participants et une concertation avec la responsable cantonale des bibliothèques scolaires a eu lieu.

Pré-projet

Les travaux seront réalisés par étapes, en fonction de la mise en fonction du collège en construction et de la réalisation de la future salle triple de gymnastique.

Dans un premier temps, l'aile annexe du rez-de-chaussée, avec l'appartement du concierge actuellement inoccupé et vétuste, seront réaménagés pour recevoir les spécialistes, logopédistes, psychologues, avec un accès extérieur direct indépendant.

Le premier étage sera attribué aux locaux des maîtres et locaux pour les entrevues avec les parents, également utilisables pour des cours d'appui. Parallèlement, un ascenseur sera installé au centre de l'escalier afin de permettre l'accès à tous les niveaux aux personnes à mobilité réduite.

Une deuxième étape sera d'adapter les classes aux plus jeunes élèves, avec des zones de rangements ouverts et des armoires, de supprimer les podiums dans les classes. Les fenêtres qui n'ont pas encore été changées seront remplacées, soit dans tous les couloirs, deux classes et l'aula. Les groupes de sanitaires seront modernisés, des WC séparés pour les maîtres seront créés avec accessibilité aux personnes handicapées et entièrement isolés thermiquement.

La création de percements entre certaines classes permettra de mettre à disposition plus d'espace d'enseignement par classe.

Une troisième étape concerne la transformation de la salle de gymnastique en bibliothèque scolaire et publique sur un niveau, avec mezzanine.

Cette zone, avec entrée indépendante, sera desservie par un ascenseur. Elle comprendra également des locaux sanitaires, des vestiaires, le bureau de la bibliothèque et des locaux de stockage.

L'isolation doit être améliorée, un bilan thermique confirmera les mesures à prendre. Parallèlement, un concept de sécurité incendie sera établi avec un spécialiste, conformément aux nouvelles directives AEA1 2015 à appliquer sur ce projet.

Ce n'est qu'à ce moment, encore indéterminé actuellement car fonction de la construction de la salle triple de gymnastique à Borné-Nau, que les vestiaires et douches de l'ancienne salle de gymnastique situés dans les sous-sols pourront être libérés. Ces locaux seront affectés à la psychomotricité, également comme salle de rythmique et leurs rangements.

Cette étude permet de concevoir l'ensemble sur le long terme et la réalisation par étapes, avec une enveloppe financière globale connue et en coordination avec les diverses constructions sur le site de Borné-Nau. C'est à ce titre que la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder l'entier du crédit des travaux en un seul préavis. La mise à l'enquête publique sera réalisée pour l'entier du projet, sur conseil du technicien communal, les aspects tant scolaires, ECA, énergie, etc., présentant un tout.

Devis estimatifs

Etapes 1 et 2		
Enveloppe externe	menuiserie-stores-isolation	175'000.00
Cage d'escalier	ascenseur-murs	145'000.00
WC - sanitaires		366'000.00
Classes	murs agrandissements-sol-murs	146'000.00
	armoires-mobilier	50'000.00
Salles PPLS		371'000.00
Honoraires	architectes et divers ingénieurs	141'000.00
<i>Sous-total constructions</i>		<i>1'394'000.00</i>
Equipements	mobilier logo-psychomotriciens	60'000.00
	informatique	20'000.00
Frais secondaires		50'000.00
Total étapes 1 et 2		1'524'000.00

Etape 3		
Enveloppe	menuiserie-stores-portes-isolation	100'000.00
Bibliothèque	sous-sol-galerie	505'000.00
Honoraires	architectes et divers ingénieurs	63'000.00
<i>Sous-total constructions</i>		<i>668'000.00</i>
Equipements	mobilier bibliothèque	170'000.00
Frais secondaires		25'000.00
Total étape 3		863'000.00
Total général		2'387'000.00

Financement

Les travaux et équipements prévus dans ce préavis se répartissent entre des frais d'entretiens lourds et des coûts d'adaptation et d'équipement des bâtiments, consécutifs

à la demande de l'ASIGE, que ce soit pour compléter ces bâtiments de moyens dont ils ne disposent pas actuellement (bibliothèque, etc..) ou consécutifs au déplacement des élèves du secondaire et de la direction sur Borné-Nau.

La Municipalité a proposé une répartition des coûts en fonction des étapes et des «payeurs». Il s'agit de distinguer ainsi ce qui doit être assumé par

- la commune de Grandson seule : amélioration de l'enveloppe thermique, des sanitaires, des accès, etc., puis
- partagés entre les deux partenaires : honoraires, ascenseurs, frais secondaires.
- uniquement du ressort de l'association intercommunale : mobilier et informatique, locaux de spécialistes, bibliothèque scolaire.

Les charges financières amortissements et intérêts en découlant sont ainsi réparties selon le tableau suivant :

Etapes			ASIGE	Commune	Sous-total
1 et 2	enveloppe	menuiserie-stores-isolation		175'000.00	175'000.00
	cage	ascenseur-murs	45'000.00	100'000.00	145'000.00
	sanitaires			366'000.00	366'000.00
	classes	murs agrandissements-sol-murs		146'000.00	146'000.00
		armoires-mobilier	50'000.00		50'000.00
	PPLS		371'000.00		371'000.00
	honoraires	architectes-ingénieurs	52'170.00	88'830.00	141'000.00
<i>sous-total</i>			518'170.00	875'830.00	1'394'000.00
équipements		mobilier logo-psycho	60'000.00		60'000.00
		informatique	20'000.00		20'000.00
frais secondaires			18'000.00	32'000.00	50'000.00
totaux étape 1 et 2			616'170.00	907'830.00	1'524'000.00
3	enveloppe	menuiserie-stores-portes-isolation		100'000.00	100'000.00
	bibliothèque	sous-sol et galerie	505'000.00		505'000.00
	honoraires	architectes-ingénieurs	52'290.00	10'710.00	63'000.00
<i>sous-total</i>			557'290.00	110'710.00	668'000.00
équipements		bibliothèque	170'000.00		170'000.00
frais secondaires			20'000.00	5'000.00	25'000.00
totaux étape 3			747'290.00	115'710.00	863'000.00
totaux finaux étapes 1 et 2 et 3			1'363'460.00	1'023'540.00	2'387'000.00
Répartition %			57%	43%	100%

Ceci permet d'évaluer ainsi les charges en résultant :

Investissement	2'400'000	ASIGE	Commune
Emprunt	2'000'000		
Répartition		57%	43%
Amortissements 30 ans		45'448.67	34'118.01
Intérêts	emprunt 2% 20 ans	22'800.00	17'200.00
Annuellement		68'248.67	51'318.01

La charge pour la commune de Grandson sera ainsi supportée dans sa totalité en ce qui concerne l'endettement, mais les coûts partiellement refacturés aux communes membres via l'ASIGE, selon les règles que son comité a établies, dans le cadre des investissements hors entretien ordinaire.

A signaler que l'ancien appartement du concierge fera dorénavant partie des locaux mis à disposition des écoles comme surfaces supplémentaires.

La Municipalité doit encore établir la part de charges qui sera la sienne dans le cadre de l'intégration de la bibliothèque communale à celle des écoles. Une part de financement devra en résulter et également de prise en charge du personnel futur de cette bibliothèque.

Le plan d'investissement inscrit un montant de Fr. 500'000.- pour les travaux. Manifestement, le projet est largement supérieur à celui-ci, même si sa prise en charge doit être partagée. Néanmoins, la Municipalité est convaincue de la nécessité de la réalisation de cet investissement qui devrait se répartir sur quatre à cinq ans selon l'avancement des projets sportifs.

A l'occasion de l'examen du budget, la Municipalité présentera au Conseil communal un plan d'investissement intégrant ce projet et réévaluera les priorités du plan.

Conclusions

La Municipalité de Grandson est convaincue que par la réalisation de ces projets de transformations et adaptations des collèges du Jura, elle apporte une réponse aux demandes formulées par l'ASIGE, une rénovation lourde d'infrastructures vieilles d'un siècle pour certaines. Une amélioration des qualités énergétiques des bâtiments et enfin un équipement permettant l'accès de toutes les salles scolaires aux personnes à mobilité réduite seront réalisés. Par la même occasion, elle apporte une réponse aux personnes qui ces dernières années ont exprimé leurs inquiétudes quant aux conditions offertes à l'enseignement et aux élèves dans nos locaux scolaires.

Si une partie des travaux ne devait s'entreprendre que lors de la mise à disposition de nouvelles installations sportives à Borné-Nau, les deux premières étapes nous permettrons d'offrir aux différents utilisateurs, dans un avenir proche, les conditions souhaitées par la direction des écoles. Les déménagements et l'occupation des locaux se feront immédiatement pour les élèves du primaire de Borné-Nau, essentiellement dans le bâtiment neuf du collège du Jura. L'occupation des salles du vieux collège le sera en fonction de l'avancement de travaux envisagés dans ce préavis.

La démolition des pavillons sera réalisée par l'ASIGE qui en est propriétaire.

En conclusion, la Municipalité vous demande d'autoriser l'étude et l'exécution des travaux décrits dans le présent préavis, en prenant l'arrêté suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, sur proposition de la Municipalité, ouï le rapport de ses Commissions ad' hoc et des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- Article premier : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux tels que décrits dans le préavis municipal n° 566/15.
- Article n° 2 : Un crédit de Fr. 2'400'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article n° 3 : La dépense nette sera portée au compte «Dépenses d'investissements» et amortie en 30 ans.
- Article n° 4 : La Municipalité est autorisée à contracter un emprunt de Fr. 2'000'000.- auprès de l'établissement de son choix.
- Article n° 5 : La Municipalité est autorisée à effectuer un prélèvement de Fr. 400'000.- sur le compte réserve d'immeubles n° 9282.03.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic; La Secrétaire adj.

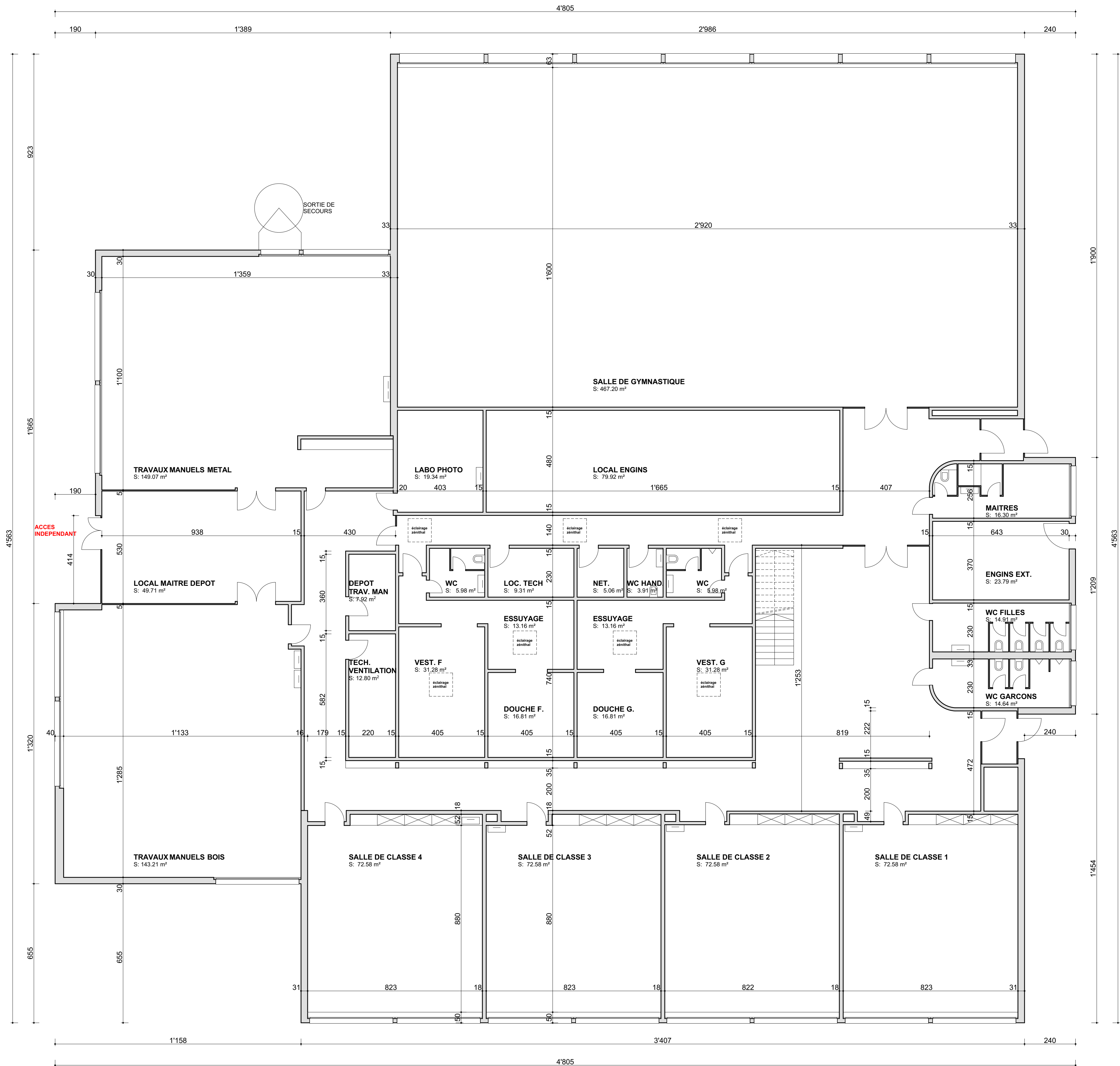

F. Payot




J. Dupont

Délégués municipaux : Erika Prina Howald, Pierre Porchet
François Payot (COFIN)

Annexes : plans de réalisation



Rénovation et restructuration de l'école de
Grandson

Bâtiment Jura

PLAN REZ-DE-CHAUSSEE

Philippe Gilliéron
Bureau d'architecture

Av. Haldimand 1, 1400 Yverdon-les-Bains
Tél: 024 424 25 60 - Fax 024 424 25 69
E-mail : architecture@ph-gillieron.ch

PROJET

Echelle1/100

Format84 x 59

Date02.12.2014

Dess.AC

Plan n°

1425-100-01

Ind.	Modifications	Date
A		
B		
C		
D		
E		

L'architecte :

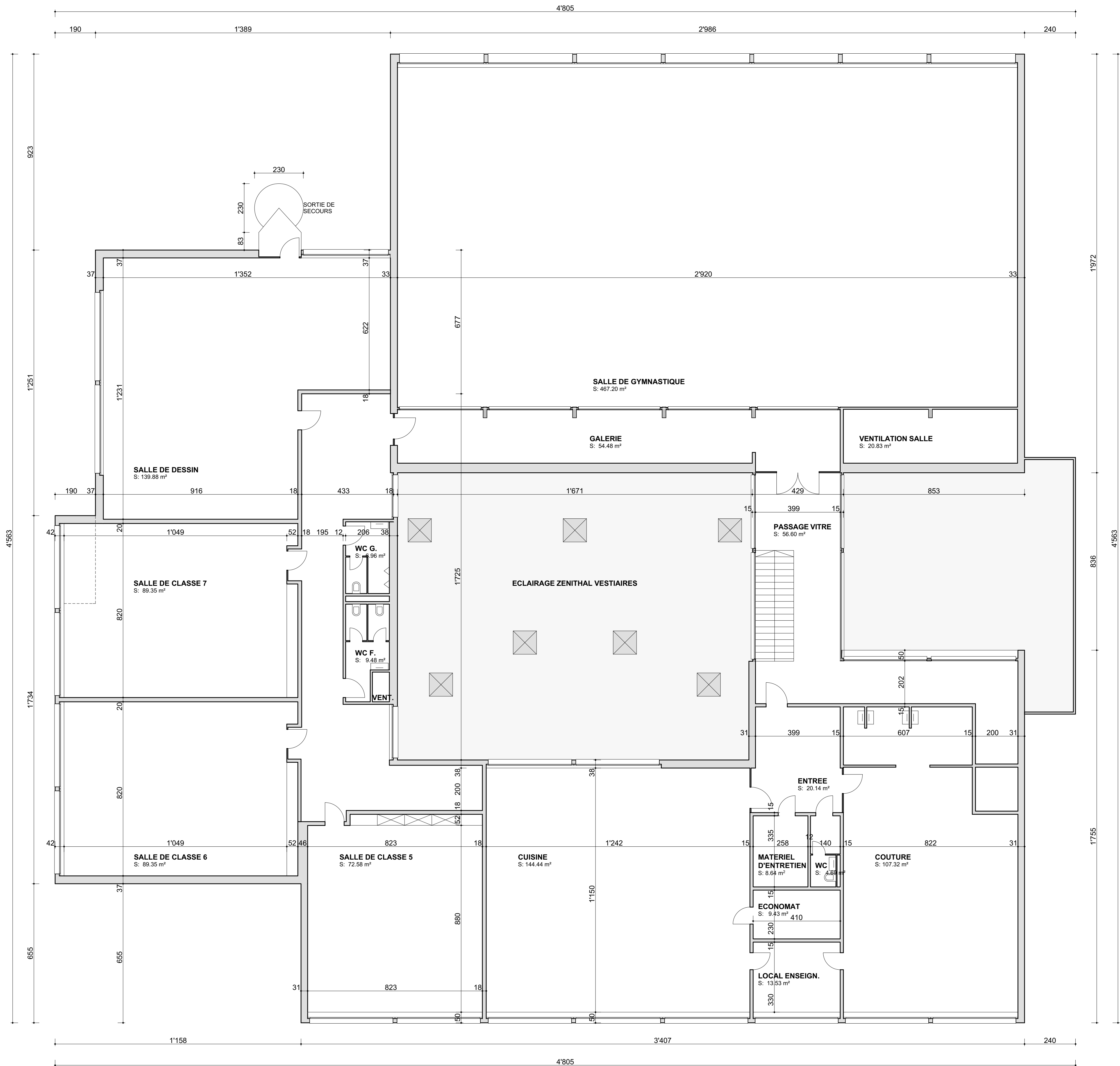
.....

Le propriétaire :

.....

Le promettant-
acquéreur :

.....



**Rénovation et restructuration de l'école de
Grandson**

Bâtiment Jura

PROJET

Echelle	1/100
Format	84 x 59
Date	02.12.2014
Dess.	AC

PLAN ETAGE

Philippe Gilliéron
Bureau d'architecture

Av. Haldimand 1, 1400 Yverdon-les-Bains
Tél: 024 424 25 60 - Fax 024 424 25 69
E-mail : architecture@ph-gillieron.ch

Plan n° **1425-100-02**

Ind.	Modifications	Date
A		
B		
C		
D		
E		

L'architecte :

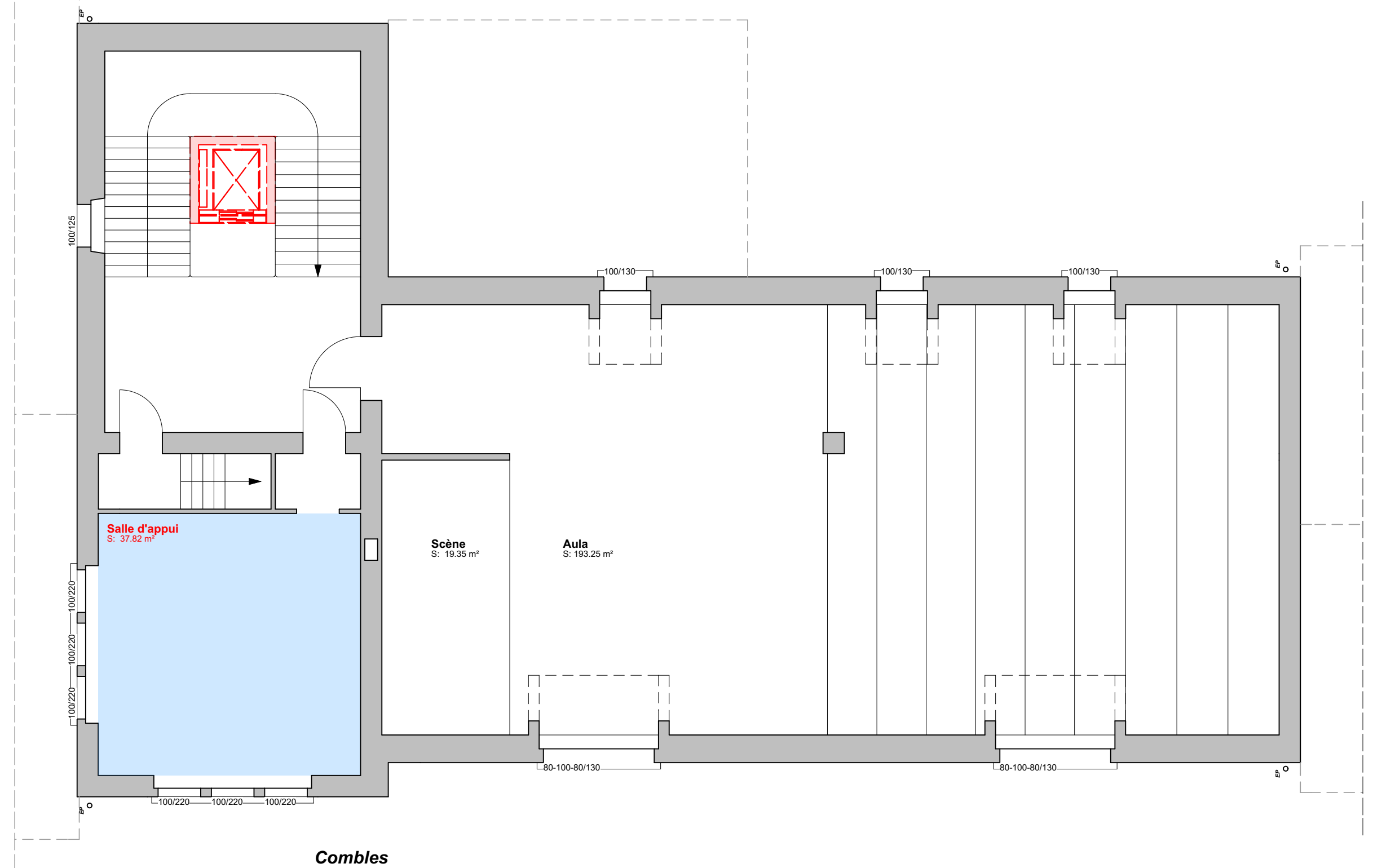
.....

Le propriétaire :

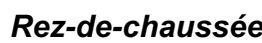
.....

Le promettant-
acquéreur :

.....



Combles



Autres locaux nécessaires:
Salle polyvalente pour ACM & SCN
Une salle pour les ACT
3-4 salles de dégroupement pour dédoublements de classe, appuis, cours de français intensif, rencontres de réseaux (jusqu'à 10 participants), etc.
2 locaux de réception de parents, d'entrées

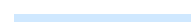
Structure générale:
Sanitaires et WC adultes distincts de ceux destinés aux élèves (sanitaires pour petits élèves)
Accès libre (accessibilité pour les personnes à mobilité réduite)
Bibliothèque scolaire de niveau mixte scolaire/communale. Accès depuis l'extérieur et le bâtiment scolaire (dans l'ancienne salle EPH?) Accès à RODEO + réseau pédagogique
Fenêtres dans les couloirs à changer
Accès aux locaux pour les personnes à mobilité réduite
Luminaire à détection automatique dans les couloirs et sanitaires
Raffraîchissement/rénovation du coin cuisine, qui sera utilisé aussi avec des élèves pour diverses activités
pédagogiques, lavo-voies
Comme les "grands" viendront dans les ateliers TM et la salle de cuisine du bâtiment Jura, prévoir accès différent de ceux des petits afin d'éviter les contacts
Salle de travail des maîtres
Salle des maîtres
Stores électriques?

Gestion des accès:
Serrure de type "Satto" à toutes les portes
Cloisonnement de la zone ancienne salle EPH et bâtiment scolaire

PPLS (appartenance du concierge?), voir avec responsable, M. Biname:
2 psy, 2 loges, 4 bureaux avec salle d'attente, sanitaires, entrée indépendante du bâtiment scolaire
1 psychomotricienne?
Accès à RODEO

Ind.	Modifications	Date
A	Projet vu avec maître de l'ouvrage séance	07.11.14
B	Projet vu avec maître de l'ouvrage séance	17.12.14
C	Projet bibliothèque	28.01.15
D	Projet vu avec maître de l'ouvrage séance	12.03.15
E	Projet vu avec maître de l'ouvrage séance	27.03.15
F	Isolation intérieure façades	11.05.15

L'architecte : _____ **Le propriétaire :** _____ **Le promettant-
acquéreur :** _____

	<i>Etape 2015</i>
	<i>Etape 2016</i>
	<i>A démolir</i>
	<i>A construire</i>